



Personnes ayant une déficience intellectuelle Personnes handicapées mentales

Définition du handicap mental :

Le handicap mental est la conséquence sociale d'une déficience intellectuelle plus ou moins importante. Il peut être accompagné d'une déficience motrice, sensorielle ou psychique plus ou moins sévère. Il ne se guérit pas mais un accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique adaptés peut en réduire les conséquences et apporter à la personne qui en est atteinte la plus grande autonomie possible.

Le handicap mental n'est pas toujours visible.

Origines :

Contrairement aux idées reçues, si le handicap mental est parfois héréditaire, ses origines peuvent être diverses : génétique, congénitale, accidentelle, ...

Quelques chiffres :

650 000 à 700 000 personnes présentent une déficience intellectuelle.

Chaque année, 6 000 à 8 500 enfants naissent avec un handicap mental.

Quelques exemples de handicaps mentaux

- La Trisomie
- Le Syndrome X fragile
- L'Autisme ou Troubles Envahissants du Développement
- Le polyhandicap
- L'Infirmité Motrice Cérébrale
- Les handicaps rares

Principales difficultés liées à la déficience intellectuelle de la personne (variables d'une personne à une autre)

- Maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter)
- Comprendre les concepts généraux et abstraits
- Apprécier et comprendre les informations à disposition
- Mémoriser les informations orales et sonores
- Fixer son attention, se concentrer
- Apprendre
- Se repérer dans l'espace, s'orienter
- Emprunter des trajets inhabituels
- Évaluer l'écoulement du temps, se repérer dans le temps
- Apprécier la valeur de l'argent, utiliser l'argent
- Comprendre et utiliser le langage : communiquer, s'exprimer, aller vers autrui
- Demander spontanément une aide extérieure face à un problème
- Assumer les tâches administratives
- Utiliser les appareils (exemples : automate, composteur, interphone, distributeur, ...)
- Prendre des décisions
- Être déstabilisé en cas de perturbations et d'imprévus

Principaux besoins des personnes handicapées mentales

- Accéder au bâtiment avec la plus grande autonomie possible à partir du parking du site, du mode de transport le plus proche
- Repérer l'entrée principale du site et l'accueil
- Se repérer, se déplacer de manière autonome et en toute sécurité sur le site pour atteindre les espaces et les services ouverts au public (salle de restauration, vestiaire, toilettes, chambres, ...)
- Bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement adapté
- Pouvoir bénéficier de prestations adaptées (repérer sa chambre, repérer et utiliser les équipements, ...)
- Accéder à l'information (documentation touristique classée par thématique à l'aide de pictogrammes, carte adaptée des menus, des consommations (texte + image), tarifs clairs, ...)

Adresses utiles

Unapei
15, rue Coysevox
75876 Paris Cedex 18
Tél. : 01 44 85 50 50
Fax : 01 44 85 50 60
www.unapei.org

Références : Guide pratique de l'accessibilité édité par l'Unapei (disponible sur commande ou téléchargeable sur le site Internet de l'Unapei)

- www.unapei.org



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat.

Délégation Ministérielle à l'Accessibilité – Josiane Vilalta – Chargées d'Études

www.developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite